



La Lettre

DES MAIRES RURAUX DE LA HAUTE SAÔNE

EDITO

COMITÉ INTERMINISTÉRIEL AUX RURALITÉS À VESOUL LE LUNDI 14 SEPTEMBRE

Message au Président de la République

Monsieur le Président de la République,

« Depuis plus de quarante ans, l'Association des Maires Ruraux est mobilisée pour la défense des communes et des territoires ruraux. Nous attendons donc depuis longtemps une considération politique et la volonté réelle de passer des bonnes intentions aux actes tangibles.

Je note avec satisfaction qu'aujourd'hui, tout le monde en parle.

A titre personnel, au nom des maires ruraux de Haute-Saône, je me réjouis que vous ayez choisi notre si beau département pour prendre le pouls de la ruralité et, je le souhaite, nous donner de l'espoir pour nos territoires. Dans le cadre de votre projet pour la France, vous nous direz tout à l'heure votre ambition pour les territoires ruraux... Ca tombe bien ! La semaine prochaine, à l'occasion de notre congrès national à Murol, les maires ruraux réfléchiront à « l'identité rurale à réinventer ». Je souhaite que nos travaux puissent vous être utiles... L'Etat peut compter sur la volonté des habitants des territoires ruraux et des élus de s'inscrire dans une démarche constructive, ouverte sur l'avenir. C'est en tout cas le sens de mon engagement personnel depuis que je suis engagé dans l'action publique.

La République ne peut se développer de manière unilatérale en négligeant ses territoires ruraux. La France n'est pas que urbaine, elle est aussi rurale ! Cette campagne que tout le monde aime, qui mieux que ceux qui y résident peut en parler ?

Les Maires Ruraux de France attendent, vous le savez, des engagements forts, de la méthode et des moyens.

Cela commence par la confiance aux élus de terrain qui incarnent, avec l'ensemble des acteurs associatifs et économiques ruraux une volonté, une vision, une énergie à vouloir propulser les territoires ruraux dans l'avenir. Tout ce qu'on arrive à engendrer avec parfois des handicaps et des difficultés importantes est bien la preuve de la réalité de nos ressources.

Communes, départements, régions sont le triptyque de notre architecture territoriale. Il faut faire une pause dans les réformes trop souvent inadaptées à la diversité des territoires et plutôt parier sur leur capacité à s'adapter intelligemment. Un exemple : le seuil de l'intercommunalité dans un département comme le nôtre, 15 000 habitants. Bien que notre association ait noté la raison qui a fini par l'emporter pour certaines dispositions initialement envisagées par la loi NOTRe, ce seuil de 15 000 est difficilement applicable, nous le voyons bien. La France ne peut pas être que comptable, il faut prendre en compte cette diversité des territoires dont nous parlons tant.

Pour l'avenir, n'opposons pas ville/campagne et mettons en œuvre les complémentarités, organisons une proximité assumée et enrichissante qui motive les citoyens désireux de servir encore l'intérêt général partout dans notre pays, dans les vallées ou les villages.

Pour conclure les maires ruraux de France attendent que vous évoquiez aussi la réforme de la DGF et les écarts de dotation rural-urbain, l'avancée du numérique (l'égalité des territoires est à ce prix), la création des maisons de services publics et au public autour desquelles devrait se structurer la ruralité de demain, les Zones de Revitalisation rurale ou encore comment sera réparti le milliard d'euros annoncé pour compenser une partie de la baisse des dotations qui pénalisent aussi les communes rurales.

Enfin quelle sera la part réservée au rural ? Quid aussi de l'avenir de nos forêts...

Je vous remercie.

Jean-Paul Carteret
Vice-Président national de l'AMRF
Président de l'AMR 70



La ruralité et la Haute-Saône à l'honneur

14 septembre 2015 :

Le Président de la République François Hollande et le Premier Ministre Manuel Valls, accompagnés de 11 autres ministres ont choisi notre département pour organiser un conseil interministériel ayant pour thème « La ruralité ». Un honneur pour la Haute-Saône qui fait partie des départements les plus ruraux de France et qui peut légitimement être fière de revendiquer sa modernité : avancée du numérique, pôles éducatifs, maisons de service au public et maisons de santé mais aussi des entreprises pionnières ou avant-gardistes...



« La ruralité, c'est une chance pour la France, c'est une modernité, un mode de vie » assurait le Président et ce n'est pas un hasard si la population augmente plus vite à la campagne. Notre association partage bien sûr cet avis à la condition que cette chance ne soit pas gâchée. Après avoir salué l'ajout de la ruralité au Ministère de l'Égalité des Territoires et du logement, l'AMRF a pris acte avec satisfaction de la démarche du Président de la République et du gouvernement d'aller à la rencontre des acteurs du monde rural qui souffre durement.



Tandis que les ministres se rendaient sur différents sites (voir encadré), François Hollande a présidé une table ronde à laquelle ont participé, aux côtés de Mme la Préfète, les parlementaires, la présidente de Région, le président du Conseil Départemental et les présidents des associations AMF et AMRF qui se sont tous exprimés (Au nom de l'AMRF voir l'éditorial).

A la Préfecture ensuite, à l'issue du Conseil Interministériel, le Président de la République, au cours d'une conférence de presse, a annoncé 21 nouvelles mesures « pour améliorer la qualité de vie et l'attractivité des territoires », notamment en faveur du numérique, des maisons de services et des maisons de santé, de l'éducation, du logement, des mobilités...



Il a aussi promis 1 milliard d'euros pour l'investissement dont 500 millions pour les territoires ruraux et – **nous l'attendions depuis bien longtemps** – la réforme de la DGF qui intégrerait la prise en compte d'un critère lié à la ruralité et un autre lié aux frais de centralité. (Déjà reporté à 2017 – voir encadré suivante).

Cette nouvelle séquence tournée vers et à la campagne, traduit une prise de conscience que nous apprécions. Elle doit désormais s'ancrer au quotidien dans les mœurs politiques et administratives. Il s'agit d'engagements devant les ruraux, de promesses dont les maires ruraux et les habitants des campagnes (30% des français) attendent la concrétisation dans les faits. L'avenir des territoires ruraux est en jeu et à ce prix. Il ne s'agit pas d'opposer rural et urbain mais de permettre à chaque territoire de se développer simultanément. La République ne doit pas se développer de manière unilatérale en négligeant plus longtemps ses territoires ruraux. Le cap est donné, il doit être tenu.

La visite sur site des ministres :

- Najat Vallaud-Belkacem au pôle éducatif de Noroy-le-Bourg
- Sylvia Pinel au relais de services publics et à la maison de la négritude à Champagney
- Stéphane Le Foll à la ferme « Nolot » à Aroz
- Axelle Lemaire à « Onelineformation » à Vesoul
- Ségolène Royal à la résidence pour étudiants à Port-sur-Saône
- Ségolène Neuville à la maison de santé à Saulx
- Alain Vidalies au chantier d'aménagement de la RN 19 à Amblans
- Patrick Kanner au SDIS à Vesoul
- Marylise Lebranchu à Ingénierie 70 à Vesoul
- Myriam El Khomri à Pôle Emploi à Lure
- Laurence Rossignol à la crèche à Port-sur-Saône

DGF: report de la réforme à 2017

Preuve de la volonté d'écoute des territoires ruraux : Le Premier Ministre a souhaité rencontrer les représentants de l'AMRF. C'était le 3 novembre à Matignon. Ensemble, avec Vanik Berberian, nous avons répété à Manuel Valls nos attentes pour la ruralité, l'attente de la réalisation des engagements pris, notre volonté de défendre la commune « dernier rempart de la démocratie de proximité »... Nous lui avons dit et redit « la colère » des élus ruraux, colère qui monte dans les territoires avec l'application de la loi NOTRe et les difficultés de sa mise en œuvre, notamment les périmètres de Communauté de Communes.

S'agissant de la réforme annoncée de la DGF, il regrettait que les simulations tardent et envisageait probablement le report à 2017... Peu après, hélas, nous apprenions le report officiel !

Pour l'AMRF, ce renoncement ne doit pas anéantir l'indispensable correction des inégalités de considération entre urbains et ruraux acquise par les Maires Ruraux de France. Les écarts entre les communes riches et les communes pauvres, y

compris urbaines, ne peuvent perdurer plus longtemps. Nous ne pouvons pas accepter cette injustice en plus de la baisse des dotations. En fait, en retardant les simulations, l'administration mais aussi les conservatistes et les partisans des métropoles et de l'urbanisation à outrance ont exercé une pression certaine sur le Parlement, méprisant au passage les instances représentatives comme le comité des finances locales.

L'AMRF salue cependant le travail de la députée Pires-Beaune. Son rapport était et reprend pour la première fois la notion de charge de ruralité et la reconnaissance que l'égalité entre les citoyens, où qu'ils vivent, doit se traduire dans la dotation de base. Cette architecture sera celle qui s'imposera ... L'AMRF sera mobilisée et y veillera, c'est tout simplement de justice qu'il s'agit et que l'on demande !



Le 3 novembre, le Premier Ministre reçoit les représentants de l'AMRF

CONGRES NATIONAL DES MAIRES RURAUX

Le Congrès des Maires Ruraux de France 2015 a été accueilli par la commune de Murol dans le Puy-de-Dôme les 26 et 27 Septembre derniers.

Sébastien GOUTTEBEL, Maire de Murol et Président de l'AMR63, Vanik BERBERIAN, Président de l'AMRF, Jean-Yves GOUTTEBEL, Président du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, et René SOUCHON, Président du Conseil Régional d'Auvergne nous ont réaffirmé leur conviction que nos territoires sont complémentaires et que « Vive la campagne ! Une identité rurale à réinventer ».

Le temps fort de ce congrès aura été le forum des partenaires, avec des intervenants nombreux, acteurs spécialisés dans l'action du monde rural. Ils ont exposé leur savoir faire et savoir être et nous invite à les suivre par le biais de leur site respectif.

Emmanuel EVENO, Président de villes villages Internet : www.villes-internet.net

Association de 15 ans d'existence qui remet par le biais d'un concours le label villes, territoires et villages Internet.

Stéphane LOTH, Vice-président en charge de la commission « notoriété » des plus beaux villages de France : www-les-plus-beaux-villages-de-France.org ; nous a expliqué comment il pouvait nous venir en aide pour protéger et promouvoir notre patrimoine communal et se battre contre l'isolement.

Marc BONNARD, Président de LEADER France : www.leaderfrance.fr; ex : projet pour la croissance verte sur le Pays Vesoul Val de Saône.

Guy SALLAVUARD, Directeur des relations institutionnelles à la Fondation du Patrimoine : www.fondation-patrimoine.org; prend en compte 3 caractères pour notre

petit patrimoine, le fait qu'il soit porteur d'histoire, de mémoire, l'esthétique et la valeur d'usage. On a tous dans nos petits villages ce patrimoine (lavoirs, oratoires,...). La fondation permet à travers 3 outils (la souscription, la subvention et le mécénat) la transmission dans un meilleur état et la sauvegarde de ce patrimoine.



Robert ARNAUD, Président de l'association initiatives Drômoises pour l'emploi rural : www.aider-initiatives.fr; Association pour le développement rural. On part du rythme de vie de la population et non pas des moyens, des investissements matériels. Nos communes sont comme des quartiers ou l'on peut cohabiter, regrouper des employeurs....

Jean-Yves PINEAU, Directeur du collectif Ville Campagne : www.installation-campagne.fr; Partir de la ville pour aller à la campagne en préparant la mobilité. Mener une politique d'accueil avec 3 enjeux, continuer à avoir des services publics, continuer à être habité et habitable, fabriquer du développement. Il faut gérer sa commune avec l'ambition de la valoriser et de la défendre.

Yann RICHARD, Président du Syndicat National des secrétaires de Mairie. Permet de répondre aux attentes et par la même conseiller les élus.

Dominique ADENOT, Président du grand Clermont, association des pôles

d'équilibre territoriaux et ruraux des pays (ANPP) www.anpp.fr

Etienne ANQUETIL, Président de la fédération nationale pour l'école rurale FNER www.ecole-rurale.marelle.org; l'école rurale doit être une école de qualité par l'intervention régulière de la formation pour les classes de différents niveaux. L'école reste proche.

Pierrette DAFFIX- RAY, Présidente association des maires du Puy de Dôme

Dominique MARMIER, Président de familles rurales : www.famillesrurales.org; propose un mouvement familial et rural par l'accompagnement de la fonction parentale, la représentation auprès des instances, la gestion d'activité et de services. Savoir se prendre en main est son credo. La ruralité a un bel avenir, complémentaire à la ville. Avoir des projets inter-communaux.

Gérard PELTRE, Président de l'association internationale ruralité- environnement-développement (R.E.D) : www.ruraleurope.org; Aide toi et le ciel t'aidera !!! Avoir des contrats de pays pour des projets de développement local.



Créé le mouvement Européen de la ruralité avec une reconnaissance des territoires ruraux comme des pôles de développement économique (croissance et emploi).

Xavier MICHELIN, Président des maisons familiales rurales :
www.mfr.asso.fr

Mathilde POUSSEO, Déléguée générale de la confédération nationale des foyers ruraux : www.fnfr.com; afin de promouvoir le tissu associatif, l'animation périscolaire, suivre les passions.

Guy VASSEUR, Président de l'assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA) ; propose un partenariat avec les municipalités, un rapprochement avec la ruralité. Il se bat contre la suppression des Chambres Départementales, et pour ne pas appliquer les mêmes normes sur tous les territoires.

Gérard VILAIN, Président de génération Mouvement les aînés ruraux :
www.generation-mouvement.org.

Robert ARNAUD, Président de l'Association Initiatives Drômoises pour l'emploi rural.

Bernard REYNAL, Président de Bistrot de Pays

Alphonse BELLONTE, Président de l'EPFL-SMAF ; souhaite partager des expériences.

Leïla MEDEJEL, Directrice Générale de la Fédération Nationale des centres musicaux ruraux.

Ce congrès restera marqué par l'association de tous les acteurs qui font de notre ruralité un art de vivre où des valeurs fondamentales comme la proximité et la convivialité persistent.

Soyons fiers de nos communes :
Vive la campagne !!!!



Émilie Toulouse, Maire de Cubry-les-Faverney

AMR 70 et CDG 70 PARTENAIRES

L'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) s'engage au quotidien au niveau local comme national pour défendre et promouvoir les enjeux spécifiques de la ruralité. Elle a notamment pour mission d'informer et former les élus locaux sur tous les problèmes (techniques, juridiques et statutaires) qu'ils ont à résoudre.



Une partie des bureaux de L'AMR 70 et du CDG 70 lors de la signature de l'accord le 15 octobre 2015

Historiquement créé à la suite de la loi du 26 janvier 1984 afin d'aider les « petites » collectivités à gérer les carrières des agents, le CDG a, au fur et à mesure des évolutions législatives, développé tout un panel de missions en lien avec les ressources humaines.

Son ancrage sur le terrain lui permet de prendre de nombreuses initiatives selon les besoins en RH des collectivités locales, par exemple dans le domaine de la santé au travail, du handicap, des risques psychosociaux ou de l'intercommunalité (accompagnement dans le cadre des fusions ou de mutualisation des ressources)...

Le CDG 70 propose aux collectivités des services d'expertise dans le domaine du statut de la FPT, de la prévention des risques professionnels, de la médecine du travail, de l'organisation des services.

Il met également à disposition du personnel qualifié pour des renforts ou remplacements.

Ainsi, il apporte une réponse globale aux problématiques de ressources humaines dans les collectivités.

Le CDG 70 souhaite renforcer sa présence territoriale aux côtés des élus afin de les accompagner et leur apporter un appui technique et juridique dans leurs nombreux domaines d'intervention (informations juridiques, formations des élus).

Animé par l'objectif commun d'accompagner les élus locaux pour faire face aux enjeux spécifiques de la ruralité, l'Association des Mairies Rurales de France (AMRF) et le CDG 70 ont souhaité définir les modalités d'un partenariat visant à développer des actions conjointes d'information et de formation à destination des élus des collectivités rurales et portant sur des sujets d'actualités, sur les réformes en cours impactant notamment le fonctionnement et l'organisation des collectivités dans leur gestion des ressources humaines.

La signature officielle de l'accord cadre définissant les axes et les modalités de collaboration entre l'AMRF 70 et le CDG 70 a eu lieu le jeudi 15 octobre 2015 dans les locaux du CDG 70.

Des réunions seront organisées sur la Haute-Saône et les premières porteront sur l'entretien professionnel. Elles auront lieu de 18h00 à 20h00 aux dates suivantes :

Judi 19/11 : Lavoncourt
Mardi 24/11 : Colombe Les Vesoul
Judi 26/11 : Gy
Mardi 01/12 : Saint Germain
Judi 03/12 : Corbenay

Michel DÉSIRÉ Jean-Paul CARTERET
Président du CDG 70 Président de l'AMR 70



LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES

Les CIDFF de Franche-Comté sont des associations (loi 1901) qui appartiennent à un vaste réseau associatif national, implanté sur 111 départements en France et coordonné au plan national par le CNIDFF –Centre National d’Informations sur les Droits des Femmes et des Familles-. Notre mission est notamment de favoriser ce que nous appelons « l’accès aux droits » des femmes et des familles et de promouvoir par différents biais la promotion de l’égalité entre les femmes et les hommes. Nos objectifs visent ainsi à réduire les inégalités qui subsistent et dont sont victimes les femmes sur différents plans de leur existence (rémunération, temps partiel subis, pensions de retraite, violences conjugales, accès aux responsabilités professionnelles et politiques ...).

Les CIDFF de Franche-Comté assurent au plan régional plus de 40 permanences physiques délocalisées. Or, le constat révèle qu’un certain de zones blanches subsistent et de nombreuses femmes et familles ne peuvent accéder à nos services pour diverses raisons (absence de permis ou de véhicule faible, coût onéreux des déplacements, ...). Nous avons développé le projet de nous rallier au dispositif de bornes visio-services, porté par le Conseil régional de Franche-Comté pour couvrir de nouveaux territoires et répondre aux besoins des femmes et des familles sur le plan juridique. Particulièrement, le CIDFF de Haute-Saône mettra à disposition du public une juriste qui pourra répondre aux préoccupations des personnes sur la base de 2 demi-journées par semaine (mardi matin et jeudi après-midi).

Depuis le 20 octobre 2015

Les femmes et les familles peuvent accéder à ce nouveau service juridique tous les mardis matin et jeudis après-midi

- ♦ au Relais de Services Publics à LAVON COURT,
- ♦ à la Maison des Services, Relais de Services Publics à JUSSEY,
- ♦ à la Maison de Pays à RIOZ,
- ♦ et au Relais de Services Publics / Point Information Jeunesse à CORBENAY.

En plus des points habituels de permanences délocalisées assurées par les CIDFF de FC et par le CIDFF70 en particulier sur Lure, Luxeuil, Gray, Amblans et Velotte et de la permanence téléphonique hebdomadaire (le mercredi de 9h à 12h).

Sur le fond de ce nouveau projet, nous pouvons dire **qu’une grande part des préoccupations juridiques relève du droit de la famille** (46% des demandes sur plus de 6 000 entretiens conduits par les juristes des CIDFF en 2014 au plan régional) :

Des préoccupations sur les conséquences des divorces et des ruptures conjugales pour les couples non mariés : est-il possible de rester dans le logement familial pendant la procédure de divorce, puis-je quitter le domicile ? Comment les dettes vont être partagées ?

Les conséquences de la rupture du couple à l’égard des enfants : Pourrai-je bénéficier d’une pension alimentaire ? Qui sera détenteur de l’autorité parentale ? Dans quelles conditions les droits de visite et d’hébergement seront-elles fixées ? Après le divorce, nous ne sommes pas d’accord concernant le choix de l’établissement scolaire de notre enfant. Quels sont mes recours ?

Sur la filiation : Je suis enceinte. Le père ne veut pas reconnaître l’enfant. Devra-t-il verser une pension alimentaire ? J’ai un enfant de 2 ans. Le père, qui ne s’est en jamais occupé veut aujourd’hui reconnaître l’enfant. En a-t-il le droit ? Puis-je m’y opposer ?

Les juristes répondent par ailleurs à d’autres questions des familles :

Sur les droits et procédures : comment accéder à la justice ? Dans quelles conditions puis-je bénéficier de l’aide juridictionnelle car mes moyens financiers sont limités ?

Sur les droits patrimoniaux de la famille : peut-on changer de régime matrimonial ? que deviennent les donations entre époux en cas de divorce. Je suis pacsé(e) ; en cas de décès de mon partenaire, suis-je l’héritier légal ?

Sur le droit pénal : je suis sans nouvelles de mon ex-conjoint, père de mes enfants depuis plus de 18 mois. Il ne me verse rien pour subvenir aux besoins de notre famille. Quels sont les recours que je peux engager à son encontre ? Je suis victime de violences conjugales. j’ai peur pour ma vie et celle de mes enfants. Je voudrais quitter notre domicile mais j’ai peur ...

Les femmes et les familles qui souhaitent obtenir un RDV doivent appeler

le CIDFF de la Haute-Saône au 03 84 76 32 38

Ce nouveau service gratuit et confidentiel bénéficie du soutien du Conseil régional de Franche-Comté, des Caisses d’Allocations Familiales du Doubs, de la Haute-Saône et du Jura, des Conseils départementaux du Doubs et de la Haute-Saône.



Sandrine Oberson
(Coordinatrice Régionale)
et Sylvie Seigneur
(Directrice Départementale)

SERVICE CIVIQUE

Dans la lettre des maires 70 n°63 de juillet (p 6 et 7) les différentes missions qui peuvent être proposées à des jeunes en service civique dans nos communes étaient définies.

Depuis, notre association, l'AMRF 70 a obtenu l'agrément pour l'accueil de jeunes âgés de 18 à 25 ans sur une durée de 8 mois.

Décrites au sens le plus large sur le portail internet « service civique », ces missions pour nos communes « AMR » de Haute-Saône sont les suivantes :

Environnement

Dans le cadre de sa mission de service civique, le jeune volontaire participera à des animations visant à sensibiliser la population au développement durable en favorisant le lien social et les liens intergénérationnels. Il pourra être amené à sensibiliser les jeunes au tri des déchets et à leur valorisation.

Le jeune volontaire pourra par exemple mettre en place des actions de fleurissement avec les aînés de la commune ou avec les enfants de l'accueil de loisirs.

Mémoire et citoyenneté

Dans le cadre de sa mission de service civique, le jeune volontaire ira recueillir des témoignages favorisant l'exercice de la mémoire notamment auprès des personnes âgées.

Cette démarche permettra de mettre en avant des recherches historiques sur la vie de la cité et de les enrichir de témoignages des anciens. Le jeune pourra également consulter les archives communales.

Le jeune explorera également le patrimoine bâti, classé ou non. Il sera amené à le valoriser par le biais d'exposition ou de conférence...

Sport

La mission visera à créer du lien entre les associations locales, à sensibiliser tous les publics à la pratique sportive, à l'hygiène de vie et à la santé.

Il s'agira d'organiser des activités sportives et de loisirs favorisant :

- la mixité
- l'égalité
- l'évolution des représentations

Le sport c'est l'école de la vie et de la citoyenneté. Il s'agira d'apprendre à apprendre le respect de l'autre, du partenaire, la prise de risque afin de devenir responsable et autonome.

Solidarité

Le jeune volontaire en service civique participera à des actions locales favorisant la cohésion sociale sur le territoire communal. Son action devra favoriser le développement des dynamiques solidaires. Le jeune tentera de rendre accessibles les pratiques sportives, culturelles, sociales et citoyennes auprès des personnes éloignées de ces pratiques.

La mission visera particulièrement les publics en rupture (personnes âgées, isolées, handicapées...).

Le jeune assurera l'information et l'accompagnement des publics dans l'utilisation de la borne visio- services sur les thèmes :

- Transport à la demande
- Droit des femmes et des familles
- Sécurité
- Services de proximité

Culture et loisirs

Le jeune volontaire contribuera à rendre la culture accessible à tous les publics en développant le service à l'usager: portage à domicile de livres ou documents audiovisuels; création de nouvelles pratiques ; développement du partenariat avec la bibliothèque et élaboration des projets culturels.

Le jeune pourra accompagner :

- la conception des cabanes à livres
- leur mise en place dans les territoires
- la valorisation du dispositif auprès des habitants

Afin d'encourager la lecture sous toutes ses formes.

COMMENT ACCUEILLIR UN JEUNE ?

Ces missions peuvent être consultées sur le site « service civique »

Pour mémoire : le jeune volontaire perçoit une indemnité de 573.65€ dont Etat 467.34€ et collectivité 106.31€

L'AMRF70 perçoit une « aide au tuteur » de 106.31€ qu'elle versera mensuellement à la collectivité ou au jeune.

Plusieurs communes peuvent accueillir un seul jeune sur une seule mission.

La commune doit désigner un tuteur qui accompagne et conduit le jeune dans sa mission, (plusieurs communes peuvent désigner autant de tuteurs mais le même tuteur peut être nommé sur plusieurs communes).

Le jeune participera à la formation au PSC1 et à une formation civique et citoyenne organisée à Vesoul.

Comment faire si la commune veut accueillir un jeune ?

Contactez Evelyne REVEILLON au secrétariat AMRF70 (03 84 78 20 45) en précisant la mission que vous souhaitez lui confier et le nom du tuteur.

Deux cas possibles:

- La commune connaît le jeune qu'elle souhaite accueillir ?

Celui-ci doit s'inscrire et se faire connaître sur le site des services civiques (Il précisera son nom et ses coordonnées)

- La commune ne connaît pas de jeune :

Peut-être disposons nous de candidat à proposer...sinon l'ouverture du poste reste déclarée sur le site dans l'attente d'une déclaration de candidature. Les recherches peuvent se faire aussi avec la mission locale.

Accueil du jeune :

Une convention de mise à disposition sera signée entre l'AMRF70 et la commune d'accueil, la mission pourra débuter.

Jean-Paul Carteret

Président de l'AMRF



CABANES A LIVRES

Depuis que nous vous avons présenté le projet dans le dernier numéro, vous avez été très nombreux à manifester votre intérêt pour ces cabanes. Pour rappel, elles sont installées dans nos communes à un emplacement facilement accessible, garnies de livres pour petits et grands.

Les lecteurs choisissent un ouvrage, en reposent un des leurs à la place, ou pas.

Aucune obligation, aucune contrainte.

L'objectif principal étant le partage, la rencontre...

Une fois le projet validé dans vos communes, il me paraît opportun de faire un appel aux dons de livres pour un premier remplissage.

Nous voyons de notre côté ce que nous pouvons mettre en place pour vous aider à vous procurer des ouvrages (désherbage de bibliothèques, Emmaüs...)

Voici les modèles que nous proposons, d'une surface utile de 100cmx70cmx30cm

Le coût de fabrication par une association d'insertion pose comprise, devrait s'élever à environ 150€



Les demandes étant très nombreuses, nous vous invitons à réserver très rapidement les modèles de votre choix.

Contact : Association des Maires ruraux

Sabrina Fleurot
Conseillère Départementale
maire de Neurey-les-la-Demie



Écrivain, fondateur du mouvement « bleu, blanc, zèbre », Alexandre est le parrain de « lectures communes », projet initié par l'AMRF voici quelques années. Lectures Communes a pour ambition de permettre de valoriser notre territoire et nos terroirs par le prisme de la lecture (invitation d'auteurs ou d'artistes locaux, par exemple). Cette valorisation du livre permet de mettre à l'honneur les spécificités territoriales et les talents locaux (auteurs certes, mais aussi photographes, troupe de théâtre...).

Il parrainera notre opération « Cabanes à livres » en Haute-Saône.

Les cabanes seront fabriquées par l'IMP de Membrey « ravi de travailler pour des collectivités » et les communes servies dans l'ordre de leur inscription au secrétariat de l'AMRF (03 84 78 20 45)...dans la mesure des possibilités de l'établissement.

Lors de la semaine réservée à « Lectures communes » en 2016, j'invite votre commune à valoriser son action en faveur de la lecture et de la culture.